

RAPPORT

de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au Comité du

FONDS POUR L'EQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA REGION LAUSANNOISE

Exercice 2012

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) du FONDS POUR L'EQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RÉGION LAUSANNOISE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Commission de la taxe de séjour (gestionnaire du fonds) alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Lausanne, le 16 avril 2013

service de la révision de la ville de Lausanne



Pascal Favre

expert-réviseur agréé
(réviseur responsable)



Bernard Favre

expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels comprenant :
♦ Bilan
♦ Compte de profits et pertes

Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

(du 1^{er} janvier au 31 décembre)

CHARGES	2012	2011
Lausanne Transport Card	979'230.40	990'494.30
Lausanne Tourisme	287'000.00	202'000.00
Allocation en faveur de :		
- Théâtre de Vidy	200'000.00	0.00
- Béjart Ballet Lausanne	100'000.00	200'000.00
- Opéra de Lausanne	90'000.00	0.00
- Championnat du monde de course d'orientation	50'000.00	0.00
- Espace création numérique - Transat festival	50'000.00	50'000.00
- "Festival'entre 2" Pully	50'000.00	25'000.00
- Lausanne Ville du Goût	50'000.00	0.00
- Union Mondiale des Villes Olympiques	50'000.00	50'000.00
- Théâtre de Chisaz, 10 ^{ème} anniversaire	35'000.00	0.00
- Athletissima	30'000.00	0.00
- Fondation de la Porte des Etoiles	10'000.00	0.00
- Thomas Lécuyer Production - Blues Rules Crissier	10'000.00	8'800.00
- Centre équestre - extension manège	0.00	50'000.00
- Paulsen Frederik Dag Arfst - Spectacle Bolchoï	0.00	40'000.00
- Théâtre du Jorat (participation à la nouvelle tente)	0.00	30'000.00
- Association internationale de la presse sportive	0.00	20'000.00
- Prix Wakker 2011	0.00	5'000.00
Honoraires de révision	500.00	500.00
Charges extraordinaires	14'882.40	0.00
Excédent de produits de l'exercice	0.00	63'398.05
	2'006'612.80	1'735'192.35

PRODUITS	2012	2011
Part sur la taxe de séjour :		
- Bussigny	110'548.70	93'615.65
- Chavannes	29'675.80	30'612.95
- Crissier	63'686.25	56'363.95
- Ecublens	48'366.05	53'828.45
- Lausanne	1'333'205.00	1'353'925.95
- Lutry	19'623.50	20'991.00
- Pully-Paudex	17'959.35	21'651.20
- Romanel	4'649.40	4'557.15
- St-Sulpice	74'343.05	64'468.90
Produits extraordinaires	0.00	33'897.20
Intérêts	666.25	1'279.95
Excédent de charges de l'exercice	303'889.45	0.00
	2'006'612.80	1'735'192.35